

Évaluation : rapport annuel

1. À sa cent quarante-troisième session, en 2018, le Conseil exécutif a approuvé la politique d'évaluation modifiée de l'OMS¹ en vertu de laquelle le Secrétariat est tenu de lui soumettre un rapport de situation annuel sur la mise en œuvre des activités d'évaluation. Le présent rapport annuel : i) fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS, notamment du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour la période 2018-2019 ;² ii) résume deux évaluations récentes pour lesquelles les réponses de la direction étaient disponibles, à titre d'illustration sur l'apprentissage institutionnel en rapport avec les résultats et les recommandations ; et iii) présente, en vue d'un examen par le Conseil, un mandat et une approche proposée pour l'évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.

PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE SECRÉTARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE L'OMS

Renforcer les capacités à exécuter la fonction d'évaluation institutionnelle³

2. Le Bureau de l'évaluation continue d'appliquer le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS⁴ présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion en janvier 2015.⁵ Le cadre distingue six grands domaines d'action : i) création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance ; ii) capacité et ressources pour l'évaluation ; iii) plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; iv) suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation et réponse de la direction ; v) apprentissage institutionnel ; et vi) communication sur le travail d'évaluation.

3. Concernant la création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance, le Bureau de l'évaluation indépendant participe activement aux évaluations institutionnelles tout en apportant un soutien appuyé aux évaluations décentralisées. S'agissant de la capacité et des ressources

¹ Décision EB143(9) (2018).

² Document EB142/27, annexe, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session (voir le document EB142/2018/REC/2, procès-verbaux de la onzième séance, section 2, en anglais seulement).

³ Les évaluations institutionnelles ou centralisées sont conduites par le Bureau OMS de l'évaluation ou réalisées à sa demande.

⁴ A Framework for Strengthening Evaluation and Organizational Learning in WHO. Genève, Organisation mondiale de la Santé (http://who.int/about/who_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1, consulté le 11 avril 2019).

⁵ Document EB136/38, dont le Conseil exécutif a pris note à sa cent trente-sixième session (voir le document EB136/2015/REC/2, procès-verbaux de la quatorzième séance, section 4, en anglais seulement).

pour l'évaluation, les points focaux du Réseau mondial d'évaluation (régionaux ou liés aux groupes organiques) ont participé aux évaluations institutionnelles et décentralisées en cours, renforçant ainsi la coordination des activités d'évaluation aux trois niveaux de l'Organisation. Les évaluations institutionnelles et décentralisées bénéficient du concours d'experts externes de l'évaluation issus notamment d'une liste de personnes présélectionnées.

4. S'agissant du plan de travail, de la portée et des modalités de l'évaluation, le plan de travail pour 2018-2019, qui recouvre à la fois les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées planifiées, a été présenté à la haute administration, débattu au sein du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, puis examiné et approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session.¹

5. Concernant les domaines d'action relatifs, d'une part, aux recommandations issues de l'évaluation et à la réponse de la direction et, d'autre part, à l'apprentissage institutionnel, il a été procédé à l'examen des évaluations menées en 2018 pour lesquelles les réponses de la direction étaient disponibles. Les conclusions auxquelles ces travaux ont abouti sont résumées ci-dessous dans la section sur l'apprentissage institutionnel. L'OMS a également mis en place un processus visant à solidement ancrer l'apprentissage institutionnel dans ses travaux, en tenant compte de l'ensemble des conclusions et recommandations issues des vérifications, des évaluations et des examens. Dans ce cadre, les directeurs des fonctions de responsabilité établissent une liste restreinte de problèmes communs récurrents d'ordre systémique, sur la base de conclusions et recommandations de différentes sources, et de leurs causes premières éventuelles, et dressent une liste de points à intégrer aux travaux en cours de concert avec les principaux intéressés, notamment l'équipe chargée de la transformation.

6. S'agissant de la communication sur le travail d'évaluation, le site Web du Bureau de l'évaluation² est régulièrement mis à jour et présente les rapports d'évaluation et les réponses de la direction dès qu'ils sont disponibles. En outre, un bulletin d'information, *Evaluation matters*, est publié régulièrement. De plus, le Bureau de l'évaluation informe périodiquement les États Membres et les parties prenantes internes des évaluations terminées ou en cours. Il organise également des webinaires à l'intention des points focaux régionaux ou liés aux groupes organiques du Réseau mondial d'évaluation afin de diffuser les conclusions des évaluations institutionnelles. Des séances d'information régulières sur la fonction d'évaluation sont également organisées, notamment des cours destinés aux nouveaux membres de l'équipe de direction, aux chefs de bureaux de pays de l'OMS et aux autres membres du personnel.

7. Le Bureau de l'évaluation contribue actuellement à 10 examens du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies sur les sujets suivants : i) intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies ; ii) renforcement de l'utilisation de la recherche sur les politiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; iii) Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; iv) gestion des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies ; v) gestion du changement dans le système des Nations Unies ; vi) comités de contrôle au sein du système des Nations Unies ; vii) examen des politiques et des pratiques actuellement suivies par les organisations du système des Nations Unies en matière d'externalisation des services ; viii) examen des programmes d'échange de personnel et des autres mesures de mobilité interorganisations en place dans les organisations du système des Nations Unies ; ix) politiques,

¹ Voir la note de bas de page 3 du paragraphe 1 du document EB143/6.

² Le site Web du Bureau de l'évaluation est disponible à l'adresse <http://www.who.int/evaluation> (en anglais seulement, consulté le 11 avril 2019).

programmes et plateformes d'appui à l'apprentissage du système des Nations Unies ; et x) examen de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le rapport du Directeur général, présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa trentième réunion en mai 2019, sur les rapports du Corps commun d'inspection¹ fournit de plus amples détails sur la mise en œuvre des recommandations liées aux examens du Corps commun d'inspection.

8. Le Bureau de l'évaluation participe aussi à d'autres examens de l'OMS effectués par des entités externes, y compris l'évaluation 2017-2018 réalisée par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), dont le rapport final devrait être publié en mai 2019.

9. L'OMS est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et participe régulièrement aux réunions des chefs des équipes d'évaluation et des différents groupes de travail de cette entité (en particulier les groupes de travail sur les droits humains et l'égalité des sexes, les objectifs de développement durable et l'évaluation des politiques et le groupe d'intérêts sur l'évaluation de l'action humanitaire). L'Organisation continue également de participer aux travaux du groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire,² dont la mission est de promouvoir la responsabilisation collective à l'égard des résultats des opérations humanitaires en veillant à ce que les enseignements de l'expérience soient tirés et mis en application. L'OMS est plus particulièrement chargée de guider et de mener à bien les évaluations relatives à toutes les situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système (lesquelles sont aussi pour la plupart des situations d'urgence de niveau 3 de l'OMS). Enfin, l'Organisation est membre participant du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire (ALNAP), un réseau qui concourt à améliorer la qualité de l'évaluation de l'action humanitaire et les activités de recherche et d'apprentissage connexes, à l'échelle du système humanitaire.

10. Au-delà de son plan de travail principal, centré sur l'évaluation des activités de l'OMS, le Bureau de l'évaluation collabore également avec les services de l'évaluation d'autres entités, participant à ce titre à des évaluations conjointes dans certains domaines d'intérêt stratégique et technique commun, par exemple à l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie 2016-2021 et du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA, commandée par l'ONUSIDA lui-même. Le Bureau de l'évaluation est membre du groupe de gestion de cette importante évaluation, aux côtés de représentants des bureaux de l'évaluation d'autres entités coparrainantes du Cadre (PNUD, UNFPA et UNICEF). Ce groupe fixe les grandes orientations techniques des travaux, et veille aussi à ce que l'évaluation soit dotée de modalités optimales de gestion, soit conduite en toute indépendance et suive une approche centrée sur l'utilisation, de manière à obtenir l'analyse la plus crédible, impartiale et utile possible au profit de toutes les entités coparrainantes, pour le reste de la période couverte par le Cadre et au-delà.

11. Le Bureau de l'évaluation était également représenté au sein du comité d'orientation de l'évaluation des campagnes de vaccination contre la rougeole et de leurs effets sur le système global de vaccination, commandée par l'Alliance Gavi, dont le rapport a été publié en novembre 2018.

¹ Document EBPBAC30/4.

² Le groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire est présidé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) et composé de hauts représentants des services de l'évaluation de la FAO, du HCR, de l'OMS, du PAM, du PNUD, de l'UNICEF et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION ET AUTRES TRAVAUX EN COURS

12. Le plan de travail pour l'évaluation approuvé pour la période 2018-2019 est le socle des activités d'évaluation en cours. L'annexe au présent rapport fait le point de la situation en mars 2019 des évaluations institutionnelles et décentralisées figurant dans le plan de travail pour l'évaluation dans la période 2018-2019.

Évaluations institutionnelles

13. Les évaluations institutionnelles suivantes du plan de travail approuvé pour l'évaluation 2018-2019 ont été achevées, et les résultats correspondants ont été présentés à la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif en mai 2018 :¹ i) évaluation du processus d'élection du Directeur général ; et ii) évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles.

14. On trouvera ci-après un point, établi depuis le dernier rapport au Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session en mai 2018, concernant les progrès accomplis dans les évaluations menées au titre du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2018-2019.

15. La deuxième évaluation d'un bureau de pays par le Bureau de l'évaluation, et la première dans la Région africaine, a été effectuée au Rwanda. Ce type d'évaluation met l'accent sur les réalisations et résultats obtenus par un bureau de pays ainsi que sur les contributions mondiales et régionales apportées aux programmes dans le pays concerné. Il s'agissait en l'occurrence de déterminer les réalisations, les problèmes et les lacunes et d'illustrer les meilleures pratiques et innovations de l'OMS au Rwanda au cours de la période 2014-2017. Le rapport d'évaluation² est disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation.

16. Le 21 janvier 2016 est entrée en vigueur la politique de mobilité géographique³ des membres du personnel de la catégorie professionnelle de l'OMS recrutés sur le plan international titulaires d'un engagement continu ou à durée déterminée. Au cours des trois premières années (2016-2018), celle-ci a été mise en œuvre sur une base volontaire ; il y était stipulé que, pendant cette phase, son application serait évaluée annuellement. S'appuyant sur les résultats des évaluations déjà entreprises en 2016 et en 2017, et tenant compte des changements institutionnels intervenus après l'introduction de cette politique, l'évaluation annuelle finale a été structurée comme une évaluation sommative de la mise en œuvre de la phase volontaire de la politique, l'objectif étant que des suggestions utiles puissent être formulées en vue d'éclairer la conception et la mise en œuvre de la prochaine phase. Le rapport d'évaluation⁴ est disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation.

17. Le Bureau de l'évaluation a réalisé une évaluation du centre régional chargé des activités relatives à l'hygiène du milieu du Bureau régional de la Méditerranée orientale, en vue de recenser les réalisations, les problèmes et les lacunes et d'illustrer les meilleures pratiques et innovations. Le but ultime était de tirer les enseignements des efforts consentis par le Bureau régional OMS afin d'aider

¹ Voir le document EB143/6.

² Voir le rapport d'évaluation : https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/report-rwanda-country-office.pdf?sfvrsn=cc30cbbe_2 (en anglais seulement, consulté le 12 avril 2019).

³ WHO Geographical Mobility Policy. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 (<http://www.who.int/employment/WHO-mobility-policy.pdf>, en anglais seulement, consulté le 12 avril 2019).

⁴ Voir le rapport d'évaluation : https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/summative-evaluation-implementation-mobility-policy.pdf?sfvrsn=21c5ad18_2 (en anglais seulement, consulté le 12 avril 2019).

les pays à examiner les risques pour la santé liés à l'environnement et aux changements climatiques et de définir les options les plus efficaces et efficientes pour l'évolution future du centre. L'évaluation a mis l'accent sur la période 2014-2017, tout en tenant compte des travaux que le centre a accomplis depuis sa création en 1985. Le rapport de cette évaluation a été présenté au Directeur régional pour la Méditerranée orientale en janvier 2019.

18. Le Bureau de l'évaluation a commandé une évaluation du Programme des maladies tropicales négligées, couvrant plus particulièrement la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact. Cette évaluation a pour objet de déterminer les réalisations du Programme et les enseignements tirés de l'application aux trois niveaux de l'Organisation. Elle illustrera les succès obtenus, les problèmes rencontrés et les lacunes constatées au cours des périodes 2014-2015 et 2016-2017 en tirant des enseignements et en formulant des recommandations stratégiques en vue de mettre au point et de rendre opérationnelles les prochaines étapes – la charge restante des maladies tropicales négligées étant abordée dans le contexte du treizième programme général de travail, 2019-2023. Le rapport d'évaluation sera disponible au deuxième trimestre de 2019.

19. Le Bureau de l'évaluation a également commandé une évaluation de l'utilisation au niveau des pays des administrateurs recrutés sur le plan national. Il s'agit de déterminer le rôle joué par ceux-ci dans l'exécution efficace du mandat de l'OMS à ce niveau à l'appui des efforts consentis par les États Membres pour atteindre leurs cibles nationales en matière de santé. Un accent particulier sera porté sur le rôle que jouent les administrateurs recrutés sur le plan national et la manière dont l'OMS les a utilisés, en cherchant comment mieux exploiter leurs compétences et leur savoir-faire à l'avenir. On fera également ressortir les succès enregistrés, les problèmes rencontrés et les meilleures pratiques suivies, en tirant des enseignements et en formulant des recommandations qui pourront être appliquées par la direction à l'avenir dans l'élaboration des politiques et la prise de décision. Le rapport d'évaluation sera disponible au cours du deuxième trimestre de 2019.

20. Des évaluations de bureaux de pays sont également en cours en Inde et au Sénégal. Le rapport d'évaluation du Bureau de l'OMS en Inde devrait être disponible au deuxième trimestre de 2019 et celui sur le Sénégal au début du troisième trimestre de 2019. D'autres évaluations de bureaux de pays sont prévues au Kirghizistan, au Nigéria et au Myanmar avant la fin de l'année 2019.

21. Suivant une demande formulée par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session en janvier 2018, le Bureau de l'évaluation a également commencé à faire le bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays. L'objectif de cet examen consiste à : a) illustrer les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des soins de santé primaires dans le monde en faisant ressortir les réalisations et les succès obtenus, les meilleures pratiques ainsi que les principaux problèmes rencontrés ; et b) formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour accélérer l'application de stratégies et de plans nationaux, régionaux et mondiaux en faveur des soins de santé universels/primaires et des objectifs de développement durable. Le rapport d'examen sera présenté à la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif en janvier 2020.

Évaluations décentralisées

22. Le Bureau de l'évaluation fournit également un appui technique et une assurance de la qualité pour les évaluations décentralisées, notamment dans le cadre de sa participation au groupe de gestion de l'évaluation pour certaines d'entre elles. Les progrès dans l'application des recommandations issues des évaluations décentralisées seront présentés dans le rapport d'évaluation annuel à mesure que les réponses de la direction seront connues.

23. Un consultant externe indépendant a effectué un examen externe de la formation linguistique en ligne à l'OMS. L'objectif était d'aider la haute administration à fournir au personnel de toute l'Organisation la meilleure formation linguistique possible, afin que le plus de fonctionnaires possible en bénéficie selon les modalités les plus efficaces. Le rapport a été publié en novembre 2018.

24. La cinquième évaluation externe du Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (2013-2017), commandée par le Comité des politiques et de la coordination du Programme, a été achevée en décembre 2018, et le rapport a été publié en mars 2019.

25. L'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 a été retardée en raison de contraintes financières. Le Secrétariat convoquera un groupe représentatif de parties prenantes, incluant des États Membres et des partenaires internationaux qui réaliseront au deuxième trimestre 2019 une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les résultats seront présentés à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Conseil exécutif.¹

26. Dans la Région africaine, l'évaluation à mi-parcours du mécanisme des gestionnaires de programme a été menée à bien en octobre 2018. L'évaluation du programme régional de lutte contre le noma s'est achevée en janvier 2019 et la direction est en train de préparer sa réponse. L'évaluation des structures d'appui du Projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées en est à ses dernières étapes. Enfin, les évaluations des interventions de chimioprévention des maladies tropicales négligées au Soudan du Sud, et l'évaluation à mi-parcours du projet financé par l'Alliance Gavi au Soudan du Sud, devraient débiter au troisième trimestre 2019.

27. Dans la Région des Amériques, le Bureau des services de contrôle et d'évaluation internes de l'OPS donne des conseils sur la méthodologie et la planification des évaluations décentralisées. En 2018, une évaluation de la politique budgétaire de l'OPS a été réalisée. Des évaluations du programme de vaccination régional et de la coopération technique sous-régionale dans les Caraïbes sont en cours. Le Bureau de l'OMS au Brésil a publié davantage de rapports d'évaluation décentralisés que tout autre bureau de la Région, principalement en lien avec le projet *Mais Médicos*. Une autre évaluation régionale importante portait sur le modèle de fonctionnement du fonds de roulement de l'OPS. La fonction d'évaluation régionale se coordonne également avec le Bureau de l'évaluation pour la conduite des évaluations institutionnelles dans la Région des Amériques, participant aux évaluations du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées et de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays, et à l'évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles. Parmi les activités d'élaboration de politiques figurait l'établissement d'une politique d'évaluation révisée très proche de la politique d'évaluation de l'OMS de 2018, adaptée au contexte particulier de l'OPS.

28. Dans la Région de la Méditerranée orientale, l'examen à mi-parcours de la feuille de route pour l'action de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021) a été reporté en raison des plans de transformation en cours dans la Région, priorité ayant été donnée à l'élaboration de la nouvelle Vision 2023 pour la Région de la Méditerranée orientale. Celle-ci, lancée en octobre 2018, s'appuie sur la feuille de route précédente et sur les principales activités mises en œuvre début 2018.

¹ Voir le document A72/19, paragraphe 26.

29. La Région de l'Asie du Sud-Est continue de mettre en œuvre son plan de travail d'évaluation régional pour 2018-2019,¹ tel que présenté à la soixante-dixième session du Comité régional de l'Asie du Sud-Est en septembre 2017. Sur les 16 évaluations du plan de travail, la Région a déjà achevé l'évaluation des 10 années de mise en œuvre du fonds régional d'urgence sanitaire pour l'Asie du Sud-Est. Six évaluations sont en cours et quatre autres sont en train d'être planifiées. En outre, l'évaluation de la lutte antitabac par les mesures MPOWER dans la Région de l'Asie du Sud-Est (entamée en 2017) a été achevée en 2018 et la réponse de la direction est en préparation. Enfin, début 2019, le Bureau régional a lancé une évaluation de ses huit domaines prioritaires.

DE L'ÉVALUATION À L'APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL

30. Conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, la finalité de toute évaluation commandée et réalisée doit être claire : les constats de l'analyse, les conclusions ou les recommandations doivent servir à orienter les décisions et les actions à entreprendre. On définit l'utilité d'une évaluation par sa capacité à contribuer de manière pertinente et opportune à l'apprentissage institutionnel.² Afin de renforcer l'utilisation des données d'évaluation dans l'élaboration de la stratégie, en 2018, le Bureau de l'évaluation a continué d'examiner toutes les nouvelles stratégies de coopération avec les pays afin de garantir, d'une part, que les données factuelles produites par les évaluations soient explicitement mentionnées et utilisées pour déterminer les priorités des nouvelles stratégies de coopération avec les pays et, d'autre part, que des plans d'évaluation appropriés soient mis au point pour permettre une démonstration indépendante des résultats dans les pays ainsi que la production de données en vue de déterminer les priorités futures.

31. Compte tenu de l'accent mis sur l'apprentissage institutionnel dans le nouveau cadre d'évaluation de l'OMS, les conclusions et les recommandations des évaluations achevées, qu'elles soient institutionnelles ou décentralisées, font l'objet d'un suivi régulier³ pour améliorer les performances et servir de base aux principaux processus de prise de décisions et de planification.

32. Dans cette perspective, les évaluations menées au cours de l'année 2018 pour lesquelles les réponses de la direction étaient disponibles, ont été examinées. Les points saillants sont présentés ci-après.

Évaluation du processus d'élection du Directeur général

33. L'évaluation du processus d'élection du Directeur général a été conduite lors d'une séance ouverte à la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif en janvier 2018. Le Secrétariat a été prié de présenter une proposition, sur la base du rapport du groupe de gestion de l'évaluation⁴ et des délibérations du Conseil, concernant des ajustements du processus d'élection du Directeur général et toute révision nécessaire du Code de conduite, en vue d'un examen par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session en janvier 2019.⁵ Le rapport du Secrétariat à la cent quarante-quatrième session du Conseil⁶ présentait des propositions et des options pour examen par le Conseil ainsi que des propositions d'ajustements à apporter au Code de conduite pour l'élection du Directeur général en vue d'améliorer sa mise en œuvre pratique.

¹ Document SEA/RC70/6-INF.DOC.2, actualisé en vue d'intégrer trois évaluations supplémentaires relatives à la santé de la famille, au genre et aux étapes de la vie.

² Voir le document Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, 2017, p. 10 (<http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>, consulté le 12 avril 2019).

³ A report on corporate and decentralized evaluations: findings, recommendations, actions and learning, May 2019. Disponible en anglais seulement, sur demande au Bureau de l'évaluation de l'OMS.

⁴ Document EB142/26.

⁵ Voir la décision EB142(8).

⁶ Document EB144/35.

Évaluation sommative du Programme OMS pour l'élargissement de l'accès rapide¹

34. À la demande d'Affaires mondiales Canada, le Bureau de l'évaluation a commandé une évaluation sommative externe du Programme OMS pour l'élargissement de l'accès rapide. Ce Programme aidait les pays à forte charge à améliorer la couverture des services de diagnostic, de traitement et d'orientation pour les principales causes de décès de l'enfant de moins de cinq ans (diarrhée, pneumonie et paludisme) par le renforcement de la prise en charge intégrée des cas dans la communauté (PEC-C). L'évaluation visait à déterminer l'efficacité, l'efficacité, la pertinence, l'impact et la pérennité des résultats du Programme afin de favoriser le dialogue politique et la mise au point et l'application ultérieures de la PEC-C.

35. L'évaluation a permis de conclure que les services de PEC-C, tels qu'ils sont fournis dans le cadre du Programme, peuvent combler d'importantes lacunes dans les stratégies nationales de couverture sanitaire universelle en donnant accès aux services de santé essentiels aux enfants qui ont besoin d'un traitement rapide contre le paludisme, la diarrhée et les infections respiratoires aiguës, mais ne peuvent accéder facilement aux services de soins primaires, à condition que ces services soient financés de manière durable. Les principales recommandations étaient les suivantes : i) veiller à ne pas mettre en péril les acquis du Programme en collaborant avec les gouvernements partenaires pour garantir la durabilité du financement ; ii) faire en sorte que l'exécution programmatique par des acteurs non étatiques puisse se substituer à l'approche établie de mise en œuvre directe par les gouvernements ; iii) rassembler et diffuser les enseignements tirés du Programme, soutenir la recherche afin de mieux comprendre le rôle et l'efficacité des stratégies de mobilisation communautaire en faveur de la PEC-C, et procéder à un examen systématique des questions d'égalité des sexes dans l'offre et la demande de PEC-C dans différents contextes sociaux et culturels ; et iv) axer le soutien technique et programmatique apporté par l'OMS en matière de PEC-C sur les ministères de la santé et les partenaires de développement, dans le but d'instaurer la couverture sanitaire universelle et de réduire la mortalité de l'enfant au moyen de services de PEC-C.

36. Dans sa réponse,² le Secrétariat a indiqué qu'il avait déjà plaidé auprès des partenaires techniques et financiers des pays concernés pour soutenir l'intensification de la PEC-C dans le cadre du financement d'importantes stratégies, comme les plans stratégiques pour la santé de l'enfant et la lutte contre le paludisme, et de nouvelles initiatives, et qu'il continue d'appuyer ces pays dans la mise en œuvre du plan de durabilité de la PEC-C. Tout en notant que le succès du Programme tenait largement à l'importance donnée par l'OMS au rôle de chef de file du Ministère de la santé, le Secrétariat a déclaré que l'Organisation apporterait une contribution active en réunissant les partenaires en vue de recenser et de combler les lacunes du système de santé. Les réunions nationales sont l'occasion de présenter des rapports périodiques sur la mise en œuvre et l'évaluation et de mettre en lumière les enseignements tirés au niveau des pays. Des recherches sur la PEC-C, notamment sur les stratégies de mobilisation communautaire et les questions d'égalité des sexes, sont en cours et un examen systématique de l'égalité des sexes en matière de PEC-C devrait être mené en juin 2020.

Évaluations de bureaux de pays déterminés – Bureau de l'OMS en Roumanie³

37. L'évaluation du Bureau de l'OMS en Roumanie a porté sur les accords biennaux de collaboration entre le Gouvernement roumain et le Bureau régional OMS de l'Europe pour la période 2014-2017. Il

¹ Voir le rapport d'évaluation (disponible en anglais, français et portugais) : [https://www.who.int/about/what-we-do/evaluation/corporate-evaluations/programmatic-evaluations/summative-evaluation-of-the-who-rapid-access-expansion-programme-\(2018\)](https://www.who.int/about/what-we-do/evaluation/corporate-evaluations/programmatic-evaluations/summative-evaluation-of-the-who-rapid-access-expansion-programme-(2018)) (consulté le 12 avril 2019).

² La réponse de la direction est disponible à l'adresse https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/management-response-race.pdf?sfvrsn=84673973_2 (consulté le 12 avril 2019).

³ Voir le rapport d'évaluation à l'adresse https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/report-romania-country-office.pdf?sfvrsn=336f7e53_2 (en anglais seulement, consulté le 12 avril 2019).

s'agissait de la première évaluation d'un bureau de pays entreprise dans la Région européenne de l'OMS. Comme toutes les évaluations des bureaux de pays, son objectif principal était de recenser les réalisations, les défis et les lacunes, et d'illustrer les meilleures pratiques et les innovations de l'OMS en Roumanie. L'étude englobait non seulement les résultats du bureau de pays, mais aussi les contributions régionales et mondiales au programme dans le pays.

38. L'évaluation a permis de conclure que, globalement, au cours de la période considérée, l'OMS a été un partenaire stratégique et technique essentiel en Roumanie, et que son leadership était indispensable pour obtenir des avancées dans les différents volets du programme national de santé. Plusieurs recommandations ont été formulées. Il faudrait notamment : i) élaborer un instrument de planification stratégique à plus longue échéance (sur quatre ou cinq ans) afin de répondre aux besoins davantage systémiques et de long terme de la Roumanie, de suivre les orientations fixées par son Gouvernement, de mettre en œuvre le treizième programme général de travail, d'avancer vers les objectifs de développement durable et d'exploiter l'avantage comparatif de l'OMS ; ii) veiller à ce que le bureau de pays dispose des capacités et des ressources nécessaires pour apporter à la Roumanie l'appui dont elle a absolument besoin pour engager une réforme à long terme de son système de santé ; iii) renforcer les fonctions essentielles qui aideraient l'OMS à accroître durablement l'efficacité de son appui à la Roumanie ; et iv) développer les partenariats stratégiques au niveau des pays.

39. Dans sa réponse,¹ le bureau de pays a souligné que le nouveau processus de planification stratégique intégrait comme première étape un accord sur les priorités stratégiques de la coopération bilatérale pour la période couverte par le treizième programme général de travail, permettant ainsi d'établir un plan stratégique sur une période plus longue que les deux ans des accords de collaboration biennaux. Dans le cadre du processus de planification stratégique, les capacités du bureau de pays en matière de ressources humaines sont examinées à la lumière des priorités à long terme définies dans le plan d'appui au pays. Le bureau de pays s'est également engagé à mettre en place des mécanismes formels de collaboration avec les parties prenantes concernées afin d'asseoir son pouvoir fédérateur et d'élargir sa base de partenaires en vue de contribuer plus efficacement à l'amélioration de la situation sanitaire en Roumanie.

MANDAT ET APPROCHE PROPOSÉE POUR L'ÉVALUATION INITIALE DU CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Contexte

40. Dans sa résolution WHA69.10 (2016), la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. L'Assemblée de la Santé y a également prié le Directeur général de réaliser en 2019 une évaluation initiale de l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et de ses répercussions sur les travaux de l'OMS afin d'en présenter les résultats, et toute proposition éventuelle de révision du Cadre, au Conseil exécutif en janvier 2020, par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration. Le plan de travail biennal pour l'évaluation, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session, prévoyait par conséquent qu'une évaluation initiale de la mise en œuvre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques soit menée au titre des évaluations institutionnelles pour la période 2018-2019. Ce mandat fixe l'objectif, la portée et l'approche générale de cette évaluation initiale.

¹ Voir la réponse de la direction à l'adresse https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/romania-country-office-evaluation-management-response.pdf?sfvrsn=6c35aadf_2 (en anglais seulement, consulté le 12 avril 2019).

Objectif

41. L'objectif de l'évaluation initiale est d'apprécier le degré d'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques et ses répercussions sur les travaux de l'Organisation. Il s'agira : a) de recenser les principales réalisations, les meilleures pratiques, les difficultés et les lacunes observées dans la mise en œuvre du Cadre depuis son adoption en mai 2016, ainsi que les améliorations pouvant être apportées à cet égard ; et b) de formuler les recommandations nécessaires sur les mesures à prendre pour une application complète et cohérente du Cadre.

Portée et approche

42. L'évaluation portera sur l'application du Cadre à tous les niveaux de l'Organisation¹ pour les interactions avec les différents groupes d'acteurs non étatiques couverts par le Cadre.²

43. Elle sera menée à l'aune des critères essentiels de pertinence, d'efficience, d'efficacité, de durabilité et d'impact, et fournira des informations sur :

- l'application du Cadre, notamment des dispositions énoncées dans la résolution WHA69.10 ;
- les processus mis en place et les produits obtenus ;
- les facteurs favorables et les obstacles rencontrés ; et
- les répercussions générales du Cadre sur les travaux de l'Organisation.

44. L'avis éclairé des États Membres et des acteurs non étatiques, en tant que principales parties prenantes, revêt une importance cruciale. Il peut être obtenu par l'intermédiaire d'entretiens avec les principaux intéressés, d'une enquête en ligne ou en associant ces deux moyens.

45. L'évaluation sera menée en combinant des méthodes quantitatives et qualitatives, notamment :

- un examen des documents disponibles, notamment ceux des organes directeurs tels que les rapports présentés au Conseil exécutif par le Secrétariat et le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, et les documents du Secrétariat relatifs aux processus et aux produits associés à l'application du Cadre ; et
- des entretiens avec les principaux intéressés et/ou des enquêtes en ligne (dans les six langues officielles de l'Organisation) auprès des principales parties prenantes, notamment les États Membres, les acteurs non étatiques, le secrétariat du Département Partenariats et acteurs non étatiques (PNA), la haute administration de l'OMS et d'autres membres intéressés du personnel technique du Secrétariat, comme les points focaux désignés pour le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.

46. L'ensemble du processus et l'approche méthodologique suivront les principes énoncés dans le manuel OMS sur la pratique de l'évaluation (WHO Evaluation Practice Handbook)³ et les normes et

¹ Siège, bureaux régionaux et bureaux de pays, entités créées sous l'égide de l'OMS ainsi que des partenariats hébergés.

² Organisations non gouvernementales, entités du secteur privé, fondations philanthropiques et établissements universitaires.

³ WHO Evaluation Practice Handbook. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/96311/9789241548687_eng.pdf;jsessionid=B9451D6A553A070BADE75ED7E874F623?sequence=1, consulté le 12 avril 2019).

lignes directrices éthiques pour l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.¹ On tiendra compte aussi des stratégies d'évaluation communes de l'OMS concernant le genre, l'équité, les populations vulnérables et les droits humains et l'on fournira, dans la mesure du possible, une analyse et des données ventilées.

Le processus d'évaluation

47. L'évaluation sera menée par une équipe d'évaluation externe indépendante, sélectionnée par le Bureau de l'évaluation au moyen d'un appel d'offre ouvert. Cette équipe possédera une connaissance appropriée de l'objet de l'évaluation et un éventail de compétences adapté, ainsi qu'une expérience pertinente de la conduite d'évaluations similaires dans des organisations multilatérales ou des organisations du système des Nations Unies. Elle mettra au point la méthodologie d'évaluation, conduira l'analyse et présentera un rapport contenant ses conclusions, y compris des recommandations.

48. Le Bureau de l'évaluation apportera le soutien nécessaire à l'équipe d'évaluation tout au long de la procédure (notamment pour achever la mise au point de la méthodologie, faciliter le processus et recenser les documents et les données pertinents).

49. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance jouera un rôle consultatif déterminant. Il sera informé tout au long du processus d'évaluation et consulté aux principales étapes, notamment pour l'examen du mandat, des résultats et des recommandations.

Calendrier proposé

- Examen du mandat et de l'approche proposée à la cent quarante-cinquième session du Conseil exécutif en mai 2019
- Lancement de l'appel d'offres ouvert (appel à candidatures) : juin 2019
- Sélection de l'équipe d'évaluation : juillet/août 2019
- Présentation du rapport final pour examen par le Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration : janvier 2020

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

50. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à examiner le mandat et l'approche proposée pour l'évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.

¹ Normes et règles d'évaluation. New York, Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, 2016 et UNEG Ethical Guidelines for Evaluation, United Nations Evaluation Group Foundation Document, UNEG/FN/ETH(2008) (<http://www.unevaluation.org/document/detail/102>) (consultés le 12 avril 2019).

ANNEXE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉVALUATIONS DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2018-2019 (EN MARS 2019)

	Date de début ^a	2018				2019				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES/CENTRALISÉES DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2018-2019										
Évaluation du processus d'élection du Directeur général	Juillet 2017	Achevée								
Évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles	Juillet 2017	Achevée								
Évaluation sommative du Programme OMS pour l'élargissement de l'accès rapide	Juillet 2017	Achevée								
Troisième évaluation annuelle de la mise en œuvre de la politique de mobilité géographique de l'OMS pendant sa phase volontaire				Achevée						
Évaluations de bureaux de pays déterminés			Rwanda	Roumanie	Inde				Sénégal	
Évaluation du centre régional chargé des activités relatives à l'hygiène du milieu du Bureau régional de la Méditerranée orientale				Achevée						
Évaluation du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées, plus particulièrement en ce qui concerne la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact								En cours		
Évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays								En cours		
Bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays ^b									En cours	
Évaluation de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020)									Prévue	
Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques – évaluation initiale en 2019									Prévue	
Évaluation de la fonction normative de l'OMS au niveau des pays ^b									Prévue	
Évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axée sur les résultats									Prévue	
Évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3 (à déterminer)									Prévue	

T : trimestre.

^a La date de début est donnée pour les évaluations qui figuraient déjà dans le plan de travail pour 2016-2017 et qui ont donc commencé lors de la période biennale précédente. Elle n'est pas précisée pour les évaluations qui ont débuté en 2018-2019. L'ordre dans lequel les évaluations sont présentées correspond à celui dans lequel elles ont commencé.

^b Évaluations supplémentaires demandées par le Conseil exécutif en janvier 2018.

ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2018-2019

Achevées

- Évaluation de la formation linguistique en ligne
- Évaluation externe du Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (2013-2017)
- Évaluation de la lutte antitabac par l'application des mesures MPOWER dans la Région de l'Asie du Sud-Est
- Évaluation de 10 années de mise en œuvre du fonds régional d'urgence sanitaire pour l'Asie du Sud-Est

En cours

- Évaluation de l'utilisation et de l'impact perçu des lignes directrices de l'OMS sur la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au niveau des pays dans la Région de l'Asie du Sud-Est

Prévues/Non encore lancées

- Évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020
- Évaluation du programme d'élimination de la rougeole et de la rubéole dans la Région européenne

Différées en raison des plans de transformation régionaux en cours

- Examen à mi-parcours de la feuille de route pour l'action de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021)

= = =